



Paris, le 6 août 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Filière betterave-sucre : un soutien fort à un secteur stratégique !

Pour répondre à la crise sanitaire historique à laquelle sont confrontés les producteurs et les acteurs de la filière, le gouvernement vient d'annoncer des décisions attendues par tout un secteur. Elles devraient permettre aux planteurs de retrouver confiance, et à la France de conserver sa souveraineté dans ce domaine stratégique.

Ce jeudi matin 6 août 2020, lors d'une rencontre déterminante entre les représentants de la filière et le ministre de l'Agriculture, plusieurs annonces ont été faites :

- Une modification législative sera discutée à l'automne pour sortir de l'impasse. Les semences enrobées de produits phytosanitaires de la famille des néonicotinoïdes pourront à nouveau être utilisées pour les semis du printemps 2021, et le cas échéant des deux années suivantes, laissant le temps à la recherche d'aboutir. Rappelons que cette possibilité, déjà en œuvre chez nos voisins européens, s'inscrit dans les dérogations prévues par l'article 53 du règlement européen n°1107/2009. Notre volonté est de valider cette possibilité par la loi en France.
- Une indemnisation sera versée aux producteurs pour cette campagne afin de compenser une partie de leur préjudice, dans le respect des règles *de minimis*.
- Une accélération de la recherche par un déblocage de 5 millions d'euros supplémentaires au profit de l'INRAE et de l'ITB pour offrir au plus tôt des alternatives fiables.

La FNSEA et JA saluent des décisions à la hauteur des enjeux de souveraineté alimentaire portés par le gouvernement comme par la profession. Laisser la filière sans solution aboutirait à être importateur de sucre provenant d'autres pays, produit dans des conditions moins respectueuses de l'environnement et avec un bilan carbone déplorable ! Alors que la France est le premier producteur de sucre européen et que le secteur concerne 46 000 emplois dont 25 000 agriculteurs et 21 sucreries : une aberration !

Ce geste fort démontre que le gouvernement est au côté des entreprises de la filière qui se sont engagées au maintien du tissu industriel.

FNSEA et JA saluent également des décisions de bon sens qui permettent de sortir de l'impasse et d'interdictions franco-françaises sans alternative, d'autant que la betterave n'est pas une plante mellifère.

Les producteurs se sont engagés pour que toutes les précautions soient prises afin que la dérogation soit circonscrite. Les itinéraires techniques qui préservent la biodiversité, comme les engagements environnementaux seront tenus.

Contacts presse :

FNSEA : Christine Claudon – 07 60 47 44 52 – christine.claudon@reseaufnsea.fr

JA : Thomas Debrix – 06 68 66 15 83 – tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr